Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_63-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Date de la convocation : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 6 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (33) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (0) :

PROCURATIONS DE VOTE (0) :

T. TOTO-ZARASOA a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

***

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-63	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	**MAIRE**

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1650 ;

La Commission communale des impôts directs (CCID) est une instance consultative. Elle intervient principalement dans le domaine de la fiscalité locale.

Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, participe à l'évaluation des propriétés bâties, participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans les communes de 2 000 habitants et plus, elle comprend le maire ou un adjoint qu'il délègue, qui la préside, ainsi que huit membres titulaires et huit membres suppléants. Ces 16 membres sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_63-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

La liste suivante est proposée au Conseil municipal dans l'ordre alphabétique :

AMINE AMAR
LAURENCE BESSERVE
FREDERIQUE CABEDOCE
CHARLINE CACHEUX
SARAH CHERIF
PHILIPPE CORNICHET
MICHELE DELASSUE
ERIC DELPY
PATRICK DOUDARD
CELINE DUBOST
THIERRY FAUCHOUX
THEO FELIX
VIRGINIE FRABOT
ANTOINE GORCE
SYLVAINE HILLION
NICOLAS JAOUEN
GILLES JOSSELIN
HERVE KERIVEL
SOIZIC LABOUX-MORIN
STEPHANIE LAPIE
OLIER LE MOIGN
MARIE-PIERRE LEGENDRE
KARINE LEPINOIT-LEFRENE
JEAN-YVES LOURY
CECILE MORIN SAUVEE
PIERRE NAVELLOU

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_63-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

MAGALI PARAIRE
ERIC PIRET
NATHALIE RAOULT
BRUNO ROHON
NATHALIE ROUSSELOT
TIARAY TOTO-ZARAZOA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE PROPOSER** les contribuables figurant dans la présente délibération au directeur départemental des finances publiques pour la désignation de la Commission communale des impôts directs.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

A BETTON, LE 6 MAI 2026

Le secrétaire de séance — Le président de séance

Tiaray TOTO-ZARASOA — François BROCHAIN